



divorce (partage des biens)

Par **naimalili**, le **11/12/2009** à **13:04**

Bonjour,

j'aimerais savoir, nous avons acheter mon mari et moi une maison il ya 1 an environ ,(accédant a la proprieter)

nous avons rembourser seize milles euros sur cent cinquante milles euros, il voudrait la garder, doit til me donner la moitier de la somme de la maison ce a dire soixante quinze milles euros? ou seulement la moitier de ceux ke nous avons rembourser donc huit milles euros.

merci pour votre reponse.